

## Extrait du procès-verbal

### Séance du mercredi 11 février 2009

sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz

#### Préavis 3/2009    Signalisation lumineuse - Renouvellement des installations et de la centrale de gestion

---

#### Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 3-2009 du 10 décembre 2008,  
ouï le rapport de la Commission désignée,  
vu le préavis de la Commission des finances,

#### décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'450'000.00 TTC destiné au renouvellement des installations et de la centrale de gestion de la signalisation lumineuse, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 10 ans au maximum.

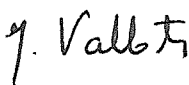
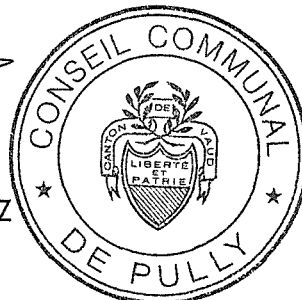
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Jean-Marc CHEVALLAZ



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 février 2009